

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La mise en œuvre de la Vision logement présentée au 7e Forum vaudois du logement

Un an après la publication de la Vision logement élaborée par le Département des finances, du territoire et du sport, le Forum vaudois du logement a consacré sa septième édition à sa mise en œuvre. Intitulée « Les 4 axes de la Vision logement : adapter nos outils pour mieux agir », la rencontre a réuni près de 400 participantes et participants le 3 septembre 2026 à Lausanne. Des présentations, des retours d'expériences et une table ronde ont mis en lumière les adaptations nécessaires du cadre vaudois, ainsi que les leviers d'action pour favoriser la création de logements, la mixité et la qualité de vie.

Le Forum vaudois du logement (FVL) a rencontré un vif succès pour sa septième édition le 3 septembre 2026 à Lausanne. Près de 400 personnes ont participé à cette édition. Le FVL, rendez-vous devenu incontournable, réunit les actrices et les acteurs du logement issus des milieux institutionnels, associatifs et privés. Il est organisé par la Direction du logement au sein du Département des finances, du territoire et du sport (DFTS).

La rencontre, intitulée « Les 4 axes de la Vision logement : adapter nos outils pour mieux agir », s'est inscrite dans un contexte marqué par une pénurie de logements persistante. Selon les chiffres publiés par Statistique Vaud au mois de juillet, le taux de logements vacants s'établit à 0,87 %, alors que le taux d'équilibre du marché se situe à 1,5 %. Les dix districts vaudois sont aujourd'hui confrontés à une situation de pénurie. À ce constat s'ajoutent l'augmentation continue des prix de l'immobilier et le déficit de production de nouveaux logements. Le territoire vaudois est confronté à un triple défi : produire davantage de logements, proposer une offre mieux adaptée à la diversité des besoins de la population et intégrer de manière qualitative les enjeux liés aux changements climatiques.

« La pénurie de logements est aujourd'hui un défi qui concerne l'ensemble des acteurs. Produire davantage de logements est indispensable, mais nous devons également veiller à proposer des projets de qualité, adaptés aux besoins de la population et respectueux du cadre de vie. Le logement est un objectif collectif. La Vision logement nous donne une direction commune pour y parvenir, en favorisant la coopération, la

mobilisation des outils existants et le dialogue entre les partenaires concernés », souligne la conseillère d'État en charge du DFTS, Christelle Luisier Brodard.

L'élaboration de la Vision logement a été menée sur la base de nombreux échanges avec l'ensemble des acteurs du domaine : représentants des communes, locataires, promoteurs, développeurs, architectes, urbanistes et maîtres d'ouvrage. Les interventions du FVL se sont déroulées au fil de ses quatre axes.

Le premier axe porte sur la simplification des procédures afin de garantir davantage de stabilité, d'agilité et de cohérence aux planifications territoriales. Cette simplification vise à terme à accélérer la production de logements. Le projet de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), récemment mis en consultation publique, s'inscrit directement dans cette démarche.

Le deuxième axe concerne la mobilisation du foncier disponible et la flexibilisation du cadre réglementaire, afin d'encourager une densification ciblée et d'adapter les outils d'aménagement territoriaux aux réalités du terrain. Le DFTS travaille actuellement sur une adaptation du Plan directeur cantonal en vigueur (adaptation d'un principe de la mesure A11) visant à faciliter le développement supplémentaire de logements dans les communes centres du canton.

Le troisième axe vise à favoriser l'accessibilité à tous les types de logements afin de répondre aux besoins multiples de la population. Le cadre légal vaudois offre des instruments qui soutiennent la création de logements d'utilité publique (LUP). Ils permettent de favoriser la création et la production de logements adaptés à toutes les structures de la population. Ils sont définis par la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Huit ans après l'entrée en vigueur de cette loi, un bilan est publié ce jour sur le site de l'État de Vaud. Il souligne que les outils de la LPPPL restent d'actualité et leur pertinence est confirmée. Pour donner suite à cette publication, le Canton réunira les représentants des milieux immobiliers, des communes ainsi que l'ASLOCA au sein de groupes de travail. En concertation, ils établiront des thématiques à approfondir.

Pour illustrer concrètement cet enjeu d'accessibilité à tous les types de logements, la réalisation du quartier du Clos du Bourg à Aigle a été présentée durant le FVL. Ce projet constitue un exemple réussi de partenariat public-privé au service de la mixité sociale. Il démontre la capacité d'acteurs aux profils différents à collaborer pour développer une offre de logements correspondant aux besoins de la population.

Le quatrième axe porte sur la mobilisation de tous les acteurs autour des enjeux du logement. Dans cette perspective, le Canton poursuit la mise à disposition de supports destinés aux communes et aux partenaires du logement pour les accompagner dans la concrétisation des outils de la LPPPL. Une attention particulière a été portée au LUP. Souvent associé à tort à une population restreinte, celui-ci répond en réalité aux besoins d'un public diversifié comprenant notamment des familles, des seniors, des étudiants, des apprentis et des ménages de la classe moyenne. Afin de mieux faire connaître ces réalités et les outils à disposition, plusieurs capsules vidéo ont été développées et sont accessibles sur la page dédiée à la Vision logement.

Une table ronde consacrée aux responsabilités des différents acteurs du logement et à

la question de la qualité de vie a conclu la rencontre. Les participantes et participants ont réaffirmé l'importance de poursuivre les efforts engagés afin de répondre durablement aux besoins de la population et il a été rappelé que le logement est l'affaire de toutes et tous.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les pages web suivantes du site internet de l'état de Vaud :

- Forum vaudois du logement 2026 : www.vd.ch/forum-logement
- Vision logement : www.vd.ch/vision-logement
- Bilan de la LPPPL : www.vd.ch/territoire-et-construction/logement/bilan-lpppl

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 03 septembre 2026

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat, [021 316 45 14](tel:0213164514)

DFTS, Sarah Meyer, directrice du logement, Direction générale du territoire et du logement, [021 338 46 27](tel:0213384627)